



<b>SECTION 1 : IDENTIFICATION</b>	
<b>1.1 Identification du produit</b>	
<b>Nom de produit :</b>	Vetradent – Additif pour l'eau des chiens et des chats
<b>Synonymes :</b>	Aucun
<b>Désignation exacte pour l'expédition :</b>	Sans objet
<b>Autres méthodes d'identification :</b>	Aucun
<b>1.2 Usages pertinents recommandés et usages déconseillés pour la substance ou le mélange</b>	
<b>Usage recommandé :</b>	Additif pour l'eau des chiens et des chats
<b>Usages déconseillés :</b>	Aucun connu
<b>1.3 Renseignement sur la société fabricant la substance ou le mélange</b>	
<b>Entreprise enregistrée (É.-U.) :</b>	Dechra Veterinary Products.
<b>Adresse :</b>	7015 College Blvd, Overland Park KS 66211 É.-U.
<b>Téléphone</b>	+1 866 933-2472
<b>Télécopieur :</b>	Non disponible
<b>Site Web :</b>	www.dechra.com
<b>Courriel :</b>	Non disponible
<b>Nom du distributeur (Canada):</b>	Dechra Veterinary Products.
<b>Adresse :</b>	1 Holiday Ave, tour Est, Suite 345 Pointe-Claire, QC H9R 5N3 Canada
<b>Téléphone</b>	+1 855 332 9334
<b>Site Web :</b>	www.dechra.ca
<b>Courriel :</b>	Non disponible
<b>1.4 Numéros de téléphone d'urgence – Centre antipoison, 911</b>	
<b>Dechra (É.-U.) :</b>	+1 866 933 2472
<b>Dechra (CA) :</b>	+1 855 332 9334



**SECTION 2 : IDENTIFICATION DES MATIÈRES DANGEREUSES**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**  
**Ce mélange n'est pas considéré comme un mélange dangereux conformément au règlement (EC) No 1272/2008 et ses amendements. Ils ne sont pas classés parmi la liste des biens dangereux lors du transport.**

<b>Classification en vertu du règlement (EC) N° 1272/2008 [CLP] (U.E.)<sup>1</sup>:</b>	Sans objet
---	------------

<b>Classification (É.-U.) :</b>	N'est pas une substance dangereuse, car tous les ingrédients sont des additifs alimentaires, conforme à GRAS et de qualité alimentaire.
---------------------------------	---

**2.2 Éléments d'étiquetage**

<b>Éléments d'étiquetage SGH :</b>	Sans objet
------------------------------------	------------

<b>Mention d'avertissement :</b>	Sans objet
----------------------------------	------------

**Mentions de dangers :** Sans objet

**Mentions supplémentaires (U.E.) :**

	Sans objet
--	------------

**Conseils de prudence - prévention**

	Sans objet
--	------------

**Conseils de prudence – réponse**

	Sans objet
--	------------

**Conseils de prudence – entreposage :**

Sans objet

**Conseils de prudence - élimination :**

Sans objet

**2.3 Autres renseignements relatifs au danger**

Sans objet

**SECTION 3 : INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS**

**3.1 Substances**

Voir la section suivante pour la composition des mélanges.

<b>3.2 Mélanges</b>				
<b>No de CAS</b>	<b>Ingrédient</b>	<b>% en poids</b>	<b>Synonyme</b>	<b>Autre identifiant</b>
Sans objet	Eau purifiée	80-90%	Sans objet	Sans objet
6132-04-3	Citrate de sodium	5-10%	Sans objet	Sans objet
77-92-9	Acide citrique	1-5%	Sans objet	Sans objet
6381-92-6	Disodium de EDTA	1-5%	Sans objet	Sans objet
582-25-2	Benzoate de potassium	<1%	Sans objet	Sans objet
7646-85-7	Chlorure de zinc	<1%	Sans objet	Sans objet
	Autres ingrédients	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>Légende :</b>	<i>1. Classement selon Chemwatch;</i>			

<b>SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS</b>	
<b>4.1 Description des mesures de premiers soins</b>	
<b>Contact avec les yeux :</b>	Maintenir les yeux ouverts et rincer doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Après un premier rinçage de 5 minutes, retirer les lentilles cornéennes, le cas échéant, et poursuivez le rinçage Si l'irritation, la douleur ou la rougeur persiste, demander conseil auprès du Centre antipoison ou consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau :</b>	Bien nettoyer les régions affectées avec de l'eau et du savon. Rincer abondamment. En cas d'irritation, consulter un médecin.
<b>Inhalation :</b>	Sans objet
<b>Ingestion :</b>	Si une grande quantité est ingérée, demander conseil auprès du Centre antipoison ou consulter un médecin.
<b>Auto-injection :</b>	Sans objet
<b>4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et à retardement</b>	
<b>Contact avec les yeux :</b>	Peut irriter la peau et les yeux
<b>Contact avec la peau :</b>	Une exposition répétée ou prolongée risque de causer des réactions allergiques chez certaines personnes sensibles. Peut irriter la peau et les yeux.
<b>Ingestion :</b>	Sans objet
<b>Auto-injection :</b>	Sans objet



<b>Contact avec la peau : Peut causer de l'irritation à la peau.</b>
Ingestion : Consulter la section 11 pour les renseignements détaillés.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

<b>5.1 Agents extincteurs</b>	
<b>Moyens d'extinction adéquats :</b>	Eau en vaporisation, dioxyde de carbone, mousse adéquate, comme il est adéquat pour les alentours du foyer d'incendie et du matériel.
<b>Moyens d'extinction inadéquats :</b>	Sans objet
<b>5.2 Dangers particuliers causés par la substance ou le mélange</b>	
<b>Incompatibilité avec le feu :</b>	Sans objet
<b>5.3 Mesures protectrices particulières pour les pompiers :</b>	
<b>Incendies :</b>	Sans objet
<b>Risques d'incendies et d'explosion :</b>	Sans objet

## SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>6.1 Précautions personnelles, équipement de protection personnelle et procédures d'urgence</b>	
Prendre les précautions nécessaires pour minimiser le contact direct avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des gants en caoutchouc lors d'une exposition prolongée ou répétée. Le port des lunettes de protection est recommandé en cas d'éclaboussure.	
<b>6.2 Précautions environnementales</b>	
Éviter que le matériel entre dans les drains et les cours d'eau.	
<b>6.3 Méthode et équipement pour le confinement et le nettoyage</b>	
<b>Petit déversement :</b>	Les déchets doivent être éliminés conformément à la réglementation fédérale, provinciale et locale.
<b>Déversement important :</b>	Les déchets doivent être éliminés conformément à la réglementation fédérale, provinciale et locale.



<b>SECTION 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE</b>	
<b>7.1 Précautions pour une manutention sécuritaire</b>	
<b>Manutention sécuritaire :</b>	Se laver les mains après un usage du produit. Selon les bonnes pratiques, éliminer tout résidu de produits chimiques présent sur la peau aussitôt que possible, surtout avant de manger. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
<b>Autre information :</b>	Entreposer à une température ambiante. Ne pas congeler. Garder hors de la portée des enfants.
<b>7.2 Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités</b>	
<b>Contenant adéquat :</b>	Bouteille de 500 ml
<b>Incompatibilité à l'entreposage :</b>	Non disponible
<b>7.3 Usage à des fins particulières :</b>	
Consulter la section 12	

<b>SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE</b>
<b>8.1 Paramètres de contrôle</b>
<b>CONCENTRATION DÉRIVÉE SANS EFFET – DNEL (U.E.)</b>
Non disponible
<b>CONCENTRATION SANS EFFET PRÉVISIBLE – PNEC (EU)</b>
Non disponible
<b>LIMITE D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL :</b>

<b>DONNÉES RELATIVES AUX INGRÉDIENTS</b>				
Non disponible				
<b>LIMITES D'URGENCES (U.E./E.-U.) :</b>				
<b>Ingrédients</b>	<b>TLV - ACGIH</b>		<b>PEL - OSHA</b>	
	<b>MPT</b>	<b>STEL</b>	<b>MPT</b>	<b>STEL</b>
Citrate de sodium	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie
Acide citrique	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Disodium de EDTA	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie	Aucune établie
Benzoate de potassium	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Chlorure de zinc	1 mg/m <sup>3</sup>	2 mg/m <sup>3</sup>	1 mg/m <sup>3</sup>	2 mg/m <sup>3</sup>

<b>8.2 Contrôle de l'exposition</b>	
<b>Mesures d'ingénierie appropriées :</b>	Sans objet
<b>Protection personnelle :</b>	 
<b>Protection des yeux et du visage :</b>	Non nécessaire lors d'un usage conforme aux conditions d'utilisation. Lunettes de protection en cas d'éclaboussures.
<b>Protection de la peau :</b>	Non disponible
<b>Protection des mains et des pieds :</b>	Gants en caoutchouc lors d'un usage prolongé ou répété.
<b>Protection du corps :</b>	Non disponible
<b>Autres protections :</b>	Non disponible
<b>Risques thermiques :</b>	Non disponible
<b>Protection respiratoire :</b>	Non nécessaire lors d'un usage conforme aux conditions d'utilisation.
<b>8.3 Contrôle de l'exposition environnementale</b>	
Consulter la section 12	



**SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET PROPRIÉTÉS CHIMIQUES**

**9.1 Informations sur caractéristiques physiques et propriétés chimiques de base**

<b>Apparence :</b>	Liquide clair
<b>Contenant :</b>	Bouteille de 500 ml
<b>État physique :</b>	Liquide
<b>Odeur :</b>	Odeur légèrement piquante de volaille
<b>Seuil d'odeur :</b>	Sans objet
<b>pH (tel que fourni) :</b>	4,6
<b>Point d'ébullition et de congélation (degré C) :</b>	Non disponible
<b>Point d'ébullition initial avec écart :</b>	Non disponible
<b>Point d'éclair :</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité :</b>	Sans objet
<b>Limites d'inflammabilité et d'explosion inférieure et supérieure</b>	Non disponible
<b>Pression de la vapeur :</b>	Non disponible
<b>Densité relative (degré C) :</b>	Non disponible
<b>Solubilité dans l'eau ou les solvants mg/L :</b>	Soluble dans l'eau
<b>Densité de la vapeur :</b>	Non disponible
<b>Température d'auto-allumage (degré C) :</b>	Non disponible
<b>Température de décomposition (degré C) :</b>	Non disponible
<b>Viscosité (degré C) :</b>	4 mPa.S à 25 °C déterminé par viscosimètre
<b>Propriétés explosives :</b>	Non disponible
<b>Propriétés oxydantes :</b>	Non disponible
<b>Coefficient de répartition :</b>	Sans objet
<b>Poids moléculaire :</b>	Non disponible
<b>Goût :</b>	Non disponible
<b>Tension en surface :</b>	Non disponible
<b>Composante volatile :</b>	Non disponible
<b>Groupe gazeux :</b>	Non disponible
<b>pH, sous forme de solution :</b>	Non disponible
<b>COV, g/L:</b>	Non disponible

**9.2 Autre information**  
 Non disponible

**SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>10.1 Réactivité :</b>	Non réactif
<b>10.2 Stabilité chimique :</b>	Normalement stable
<b>10.3 Réactions dangereuses possibles :</b>	Aucun risque important n'est prévu lors d'un usage et d'un entreposage normaux.
<b>10.4 Conditions à éviter :</b>	Aucune connue
<b>10.5 Matériaux incompatibles :</b>	Conserver loin des cyanures.
<b>10.6 Décomposition dangereuse du produit :</b>	Aucune connue



SECTION 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE		
<b>Inhalation :</b>	Non disponible	
<b>Ingestion :</b>	Non disponible	
<b>Contact avec la peau :</b>	Non disponible	
<b>Contact avec les yeux :</b>	Non disponible	
<b>Chronique :</b>	Non disponible	
<b>Auto-injection :</b>	Non disponible	
Vetradent – Additif pour l'eau des chiens et des chats	<b>Toxicité</b> <b>CL50</b> Non disponible <b>DL50 orale :</b> Non disponible <b>DL50 dermique :</b> Non disponible	<b>Irritation :</b> Non disponible

<b>Irritation et corrosion de la peau :</b>
Une exposition répétée ou prolongée risque de causer des réactions allergiques chez certaines personnes sensibles.
<b>Irritation et dommages graves aux yeux :</b>
Peut irriter les yeux
<b>Sensibilisation respiratoire ou de la peau :</b>
Non disponible
<b>Mutagenicité des cellules germinales :</b>
Non disponible
<b>Cancérogénicité :</b>
Tous les ingrédients                      Aucun ingrédient sur les listes de CIRC, ACGIH et OSHA.

<b>Toxicité reproductive</b>
Non disponible
<b>STOT – exposition unique :</b>
Non disponible
<b>STOT – exposition répétée :</b>
Non disponible
<b>Dangers par aspiration :</b>
Non disponible

<b>SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES</b>					
<b>12.1 Toxicité – Cette section n'est pas requise par SIMDUT 2015.</b>					
Ingrédients	Résultat final	Durée du test (h)	Espèces	Valeur	Source
	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
<b>NE PAS jeter le produit dans les égouts et les voies d'eau.</b>					
<b>12.2 Persistance et dégradabilité</b>					
Ingrédients	Persistance – eau/sol :		Persistance – air		
	Aucune information disponible pour tous les ingrédients		Aucune information disponible pour tous les ingrédients		
<b>12.3 Pouvoir de bioaccumulation</b>					
Ingrédients	Pouvoir de bioaccumulation				
	Aucune information disponible pour tous les ingrédients				
<b>12.4 Mobilité dans le sol</b>					
Ingrédients	Mobilité :				
	Aucune information disponible pour tous les ingrédients				
<b>12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB.</b>					
Non disponible					
<b>12.6 Autres effets indésirables</b>					
Non disponible					



**SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

<b>13.1 Méthode de traitement des déchets</b>	
<b>Élimination du produit et de son emballage :</b>	Les déchets doivent être éliminés conformément à la réglementation fédérale, provinciale et locale.
<b>Options de traitement des déchets :</b>	Non disponible
<b>Option d'élimination dans les égouts :</b>	Non disponible

**SECTION 14 : INFORMATION EN MATIÈRE DE TRANSPORT**

<b>Exigences d'étiquetage :</b> N'est pas soumis à la réglementation canadienne TDG. N'est pas soumis à la réglementation américaine DOT.	
<b>Polluant marin :</b>	Non
<b>Hazchem :</b>	Sans objet
<b>Transport terrestre (U.E. : ADR / E.-U. : DOT) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT :</b> Sans objet	
<b>Transport aérien (OACI-IATA / DGR) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT :</b> Sans objet	
<b>Transport maritime (Code IMDG) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT :</b> Sans objet	
<b>Transport par voie fluviale (ADN) : NON RÉGLEMENTÉ COMME MATIÈRE DANGEREUSE EN TERMES DE TRANSPORT :</b> Sans objet	

**SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION**

<b>15.1 Règlementation relative à la sécurité, la santé et l'environnement applicable à la substance ou au mélange</b>
Cette section n'est pas requise par SIMDUT 2015.
Ce produit a été classé conformément aux critères relatifs aux substances dangereuses du règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements requis par le règlement sur les produits contrôlés.

Cette fiche de données de sécurité est conforme à la réglementation de l'U.E. et de ses adaptations – le cas échéant : 98/24/EC, 92/85/EC, 94/33/EC, 91/689/EEC, 1999/13/EC, Règlement (U.E.) 2015/830, Règlement (EC) No 1272/2008 et leurs amendements.

### 15.2 Évaluation de sécurité chimique

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter les scénarios d'exposition et les processus d'évaluation de la sécurité chimique préparés par l'équipe de chaîne logistique, le cas échéant.

### SOMMAIRE de l'ECHA Sans objet

Inventaire national	Statut
Australie - AICS	O
Canada - LIS	O
Canada - LES	O
Chine - IECSC	O
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	O
Japon - ENCS	O
Corée - KECI	O
Nouvelle-Zélande - NZIoC	O
Philippines - PICCS	O
É.-U. - TSCA	O
<b>Légende :</b>	<i>O = Tous les ingrédients de ce produit sont inscrits à l'inventaire N = N'est pas inscrit ou un ou plus de ses ingrédients ne sont pas inscrits à l'inventaire et ils ne sont exempts de la liste (consulter les ingrédients donnés entre parenthèses)</i>

## SECTION 16 : AUTRE INFORMATION

La FDS est rédigée conformément aux lignes directrices de REACH, OSHA et ECHA.

### Textes complets pour les codes pour les risques et les dangers : Sans objet

#### Autre information

La classification des préparations et les composantes individuelles proviennent de sources officielles et faisant autorité, en plus de faire l'objet d'une révision indépendante par le comité de classification Chemwatch au moyen d'ouvrage de référence.

La FDS est un outil de communication des dangers et devrait servir à évaluer le risque. Plusieurs facteurs déterminent si un danger mentionné dans la fiche représente réellement un risque dans le milieu de travail ou dans un autre milieu donné. Le risque peut être déterminé au moyen des Scénarios d'exposition. Il faut tenir compte de l'ampleur de l'utilisation, la fréquence de l'utilisation et les contrôles d'ingénierie en place ou disponibles.

Pour des conseils détaillés au sujet de l'équipement de protection individuelle, consulter les normes de l'EU CEN qui suivent :

EN 166 Protection des yeux

EN 340 Vêtements protecteurs

EN 374 Gants de protection contre les produits chimiques et les microorganismes

EN 13832 Souliers de protection contre les produits chimiques

EN 133 Appareils de protection respiratoires

#### Définitions et abréviations

PC Concentration permise - moyenne pondérée dans le temps

PC Concentration permise – Limite d'exposition de courte durée

CIRC Centre International de Recherche sur le Cancer

ACGIH American Conference of Governmental Industrial Hygienists

ACGIH Limite d'exposition de courte durée

TEEL: Limite temporaire d'exposition en cas d'urgence

Les renseignements fournis dans la fiche de données de sécurité ont été amassés par Dechra Limited partir de plusieurs sources différentes et sont exactes au mieux de ses connaissances, informations et convictions à la date de leur publication. Toutefois, Dechra Limited ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne les informations figurant dans la présente fiche de données de sécurité, y compris, sans limitation, en ce qui concerne leur exactitude ou leur exhaustivité.

Les renseignements fournis ne constituent pas de spécifications relatives à la qualité et se veulent des lignes directrices pour la manutention, l'usage, le traitement, l'entreposage, le transport et l'élimination du produit susmentionné en toute sécurité. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adéquat pour un usage donné ou qu'il convient à la méthode d'utilisation et d'application proposée.

Droits d'auteur, 2017, Dechra Limited. Tous droits réservés.

La copie et/ou le téléchargement de ces informations dans le but d'utiliser correctement les produits Dechra Limited est autorisé à condition que : (1) les informations soient copiées intégralement et sans modification, sauf accord écrit préalable de Dechra Limited, et (2) ni la copie ni l'original ne soient revendus ou distribués de quelque manière que ce soit dans le but de réaliser un bénéfice.